



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ – session 2025

L'examen de certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité s'est tenu les 27 et 28 janvier 2025 dans l'académie de Nantes.

Le présent rapport vise un double objectif: partager des éléments de bilan de la session 2025 et apporter des conseils à de futurs candidats dans leur préparation. La lecture des rapports académiques des années antérieures sera également utile à ces derniers, le jury faisant le choix cette année de ne pas reprendre certains des points précédemment évoqués pour préférer proposer en fin de document quelques indications bibliographiques.

Il est rappelé à chaque futur candidat qu'un vademecum national de la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que les textes de référence sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Une page académique précise les modalités d'inscription et d'organisation pour chaque session :

<https://www.ac-nantes.fr/certification-complementaire-secteurs-disciplinaires-121813>

1- Bilan quantitatif de la certification complémentaire, session 2025

13 candidats se sont inscrits à cette session, 11 candidats se sont présentés à l'oral, dont 11 pour l'option latin et aucun cette année, comme l'année précédente, pour l'option grec.

8 candidats ont été reçus, soit un taux de réussite de 72 % au regard des candidats présents. Le taux de réussite se maintient donc au même niveau que l'année passée. Les notes s'échelonnent entre 8 et 15, selon la répartition suivante :

De 08 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
3	7	1

Profil des candidats :

Professeurs de lettres modernes	Professeur d'histoire -géographie
12	1

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
5	6

Cette année, les candidats qui se sont présentés sont très majoritairement des professeurs de Lettres modernes. Le jury rappelle que la certification complémentaire LCA est ouverte à une diversité de personnels : peuvent notamment s'y présenter des professeurs de lettres modernes, d'histoire-géographie, de langues vivantes, de philosophie et de documentation intéressés par la prise en charge d'un enseignement en LCA, qu'ils soient professeurs titulaires ou professeurs contractuels en CDI.

Les candidats ont témoigné cette année encore de sérieux dans leur préparation. Plusieurs avaient choisi de suivre durant l'année ou l'année précédente une formation dédiée, leur permettant de conforter leurs connaissances et compétences pour l'enseignement du latin. Le jury ne préjuge pas de la qualité de la formation suivie, et s'en tient à l'évaluation des compétences et connaissances dont fait montre le candidat au moment de l'examen. Il est attentif à apprécier la dynamique professionnelle dans laquelle a choisi de s'inscrire le candidat, dont le passage de l'examen n'est qu'une étape. En effet, la réflexion sera nécessairement à poursuivre ensuite afin que la mise en œuvre des enseignements en LCA continue à être associée à une double ambition à laquelle le jury croit fortement : une mise en œuvre motivante et formatrice pour tous les élèves. Le jury souhaite rappeler que parmi les possibilités de formation existe dans le plan académique un module de préparation de la certification complémentaire, qui a compris cette année deux jours en présentiel et un temps en distanciel. La candidature à cette session de formation est individuelle et se fait indépendamment de l'inscription à l'examen.

2 - Bilan qualitatif de la certification complémentaire, session 2025

La certification complémentaire a vocation à valider les compétences professionnelles nécessaires pour assurer un enseignement en LCA, en conformité avec les attendus des programmes et l'actualité de la discipline. Le jury a la conviction que l'enseignement des LCA doit puiser sa source dans une exigence en maîtrise linguistique, mais aussi didactique et pédagogique, de sorte que sa richesse et son attrait le rendent accessible à tous les élèves et confortent leurs compétences culturelles et linguistiques. Par son questionnement au cours de l'entretien, le jury cherche toujours à accompagner chacun des candidats dans son appréhension des points d'appui de cet enseignement, mais aussi des champs d'approfondissement éventuels, notamment sur le plan pédagogique et didactique, qu'il lui resterait à explorer.

L'examen de certification complémentaire vise à vérifier l'acquisition de compétences relevant de plusieurs champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexicque, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;

- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : découpage, rôle du texte authentique, place de l'étude de la langue, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale, le candidat doit y apporter une attention égale.

Les prestations de cette session ont manifesté une bonne qualité d'expression dans l'ensemble. Quelques rares candidats ont toutefois eu un propos trop relâché (quant aux tournures lexicales et syntaxiques utilisées). Le jury rappelle que la certification complémentaire est un examen, elle exige une posture professionnelle et un niveau de langue adéquats.

Une autre difficulté sensible cette année est la distinction insuffisamment faite par plusieurs candidats quant à la nature des références convoquées dans leur propos. Le jury invite les candidats à bien discriminer ce qui relève d'une ressource institutionnelle d'une autre source, qu'il peut alors être utile de mettre en perspective, le cas échéant, avec les préconisations des programmes de LCA.

3 - Recommandations complémentaires du jury

Le jury invite les candidats à bien s'emparer des spécificités de chacune des deux parties de l'épreuve : un exposé de 10 minutes maximum et un entretien de 20 minutes maximum. Il est à noter que si le candidat présente la double option (latin et grec), le temps se répartit de la façon suivante : 10 minutes d'exposé maximum et 40 minutes d'entretien maximum (20 minutes pour chacune des options).

Dossier ou rapport

L'envoi du dossier (ou rapport) est nécessaire pour valider l'inscription à l'examen de certification complémentaire. Les futurs candidats trouveront sur la page académique des précisions sur son contenu et son ampleur.

Le dossier n'est pas évalué, mais il offre l'opportunité de faire une première présentation de sa candidature au jury. Il est ainsi pertinent que ce dossier donne de premiers éléments sur la motivation du candidat, sur son intérêt pour les Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que sur les modalités de sa formation (formation initiale, continue, personnelle) qui lui ont permis de développer ses connaissances et compétences en Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury apprécie également qu'un exemple de mise en œuvre pédagogique lui soit proposé (à l'échelle d'une séance, d'une séquence, d'un projet). Une proposition pédagogique est plus efficace quand elle est assortie d'un ou plusieurs textes, de documents, d'éléments sur son environnement pédagogique (démarche, consigne, question, coup de pouce...). Les indications de mise en œuvre doivent être suffisamment précises, notamment en termes d'horaires et de dispositifs pédagogiques envisagés, pour que le jury puisse bien appréhender ce que le candidat a conçu. Parce que le contenu d'enseignement proposé sera d'autant plus efficace qu'il donnera à lire les choix pédagogiques et didactiques retenus et montrera la prise en compte des processus d'apprentissage au fil de l'année, il est déconseillé aux candidats de communiquer une unique séquence d'enseignement de début de 5^{ème}. Une

telle séquence n'offre en effet pas l'analyse nécessaire des prérequis pour entrer dans la séquence et des acquis des élèves.

Pour les candidats n'ayant pas bénéficié d'une expérience d'enseignement, il est tout à fait possible de concevoir une séance ou une séquence qu'ils pourraient mettre en œuvre un jour, en s'appuyant sur les programmes en vigueur. Le jury n'attend évidemment pas que lui soit présenté un modèle de séance ou séquence, mais bien un support pour échanger de manière plus concrète, à partir d'un exemple de mise en œuvre. Entre le moment où le dossier est adressé au service des examens pour validation de la candidature et le passage de l'épreuve orale, le candidat peut avoir continué à cheminer, avoir approfondi sa réflexion didactique et pédagogique, le jury accueille donc toujours avec un grand intérêt les remarques réflexives des candidats, notamment sur la séquence d'enseignement qu'ils ont pu choisir de présenter dans leur dossier initial.

Exposé

Ainsi que l'intitulé de cette première partie de l'épreuve le suggère, il s'agit pour le candidat de présenter de manière organisée et avec conviction sa candidature. L'exposé ne consiste pas à reprendre de manière littérale le contenu du dossier, ni à s'engager directement dans un dialogue avec le jury. Le candidat doit témoigner de la qualité de sa réflexion, de sa capacité à structurer son propos et à gérer le temps imparti de dix minutes. Le jury s'est retrouvé surpris lors de cette session devant quelques exposés insuffisamment préparés et qui ont pu lui apparaître, au moins en partie, improvisés. Il est en particulier inutile de retracer en longueur un parcours professionnel déjà décrit dans le dossier, afin de conserver un temps appréciable à l'exposé d'une mise en œuvre pédagogique.

Le jury souhaite à nouveau souligner l'importance de cette première partie de l'épreuve, dont certains candidats continuent à percevoir insuffisamment l'enjeu. Il ne s'agit pas d'installer avec le jury d'emblée une discussion, mais bien de valoriser sa candidature et ses points d'appui dans un propos de dix minutes dont le candidat aura prévu en amont du jour de l'épreuve la structure et la progression. Le candidat doit manifester sa capacité à se détacher du dossier qu'il a transmis pour insister sur certains points, pour développer ou compléter ce qui a été écrit. Le jury accepte que le candidat illustre son propos par des documents d'élèves ou des supports nouveaux qu'il aura jugé utiles d'apporter avec lui. Il convient toutefois de ne pas les multiplier pour que l'exposé ne perde pas en efficacité.

Entretien

Le jury a été attentif lors de cette session, comme lors des précédentes sessions, à ce que s'instaure avec chaque candidat un dialogue ouvert. L'enjeu majeur de l'entretien consiste, comme pour la première partie de l'épreuve, à évaluer les connaissances et compétences acquises dans les champs qui ont été précédemment énumérés. Outre ces connaissances et compétences, le candidat doit manifester sa capacité à analyser de manière réflexive des choix pédagogiques et didactiques, à en mesurer la pertinence et l'efficacité. La prise en compte des questions posées, la capacité du candidat à approfondir ses réponses et à les compléter sont valorisées, tout comme une réflexion qui s'appuie sur la réalité d'un élève qui suit un enseignement en LCA aujourd'hui. Le jury n'attend pas que soit développée une approche seulement « théorique » de cet enseignement, mais que soient aussi bien pris en compte des aspects relevant de sa mise en œuvre pragmatique. Ajoutons que lorsque le jury invite un candidat à revenir sur un aspect de son exposé ou de sa proposition pédagogique, ceci ne doit pas nécessairement être interprété comme une

critique ou une réserve, ce que certains candidats tendent parfois trop systématiquement à penser. Souvent, il s'agit plutôt d'une demande d'éclaircissement ou d'approfondissement d'une proposition ou d'une analyse.

Le jury souhaite réinsister sur un point qui lui paraît essentiel : que le candidat ait déjà ou non une expérience d'enseignement en LCA, il se doit d'envisager des questions essentielles dans l'enseignement d'aujourd'hui, toutes disciplines confondues, telles que la prise en charge de la diversité des élèves, la mise en œuvre d'un enseignement accessible à tous, la construction et la progressivité des apprentissages.

L'élève et le développement de ses compétences doivent avoir une place centrale dans la réflexion des candidats. Les compétences visées doivent être explicitement indiquées lorsque le candidat évoque une mise en œuvre pédagogique, qu'il s'agisse de celle qu'il a présentée dans son dossier ou d'une autre dont il fait mention.

Enfin, la projection sur une mise en œuvre ne peut être efficace que si elle s'appuie sur une assise didactique et scientifique suffisante. Si les candidats se projettent dans l'ensemble dans l'animation de cours et dans la proposition d'activités variées, éventuellement ludiques, sont en revanche souvent plus fragiles la justification des choix faits, l'identification d'objectifs d'apprentissage et la réflexion sur les moyens de les atteindre, en accord avec la didactique de la discipline et son actualité. Les choix de supports, de problématiques ne s'appuient pas toujours non plus sur une connaissance suffisamment éclairée des mondes et cultures antiques. Le jury souhaite insister sur la nécessaire curiosité que doit développer un candidat, puis un professeur qui prend en charge un enseignement en LCA. Cette curiosité des textes notamment, de leur source, de leur contexte d'écriture doit conduire à investiguer, à se documenter, à lire pour compléter éventuellement ses connaissances sur les cultures antiques, sur les repères historiques et littéraires. La même démarche d'approfondissement vaut pour le champ didactique. Ces deux aspects, scientifique et didactique, permettent de développer un regard critique sur les propositions des manuels et plus largement sur les propositions pédagogiques partagées en ligne par exemple. À cette fin d'approfondissement, le jury a choisi cette année de proposer quelques indications bibliographiques dans une rubrique suivante. La liste est très loin d'être exhaustive, et se borne à donner quelques propositions de lecture pour prolonger ou enrichir la réflexion des candidats sur l'enseignement des LCA.

Lors de cette session, comme lors des précédentes, un temps de l'entretien a été consacré à la vérification des compétences linguistiques du candidat. Ce dernier doit en effet manifester une maîtrise suffisante de la langue antique qu'il présente pour être en mesure de l'enseigner à des élèves. Chaque candidat a été invité à réagir devant un court extrait de texte authentique, issu d'un manuel du secondaire et présenté en situation, dont il lui a été demandé de traduire une ou plusieurs phrases. L'exercice vise à apprécier l'aisance du candidat face à la langue qu'il présente, les repères linguistiques qu'il a acquis. Il n'est pas attendu que le candidat soit en capacité d'en donner de manière immédiate une traduction élaborée et suivie, mais qu'il manifeste, par son appréhension d'un texte en langue originale, une première forme de compréhension globale et une sagacité à l'égard du texte, étayées par ses connaissances sur le fonctionnement de la langue. Les capacités du candidat à commenter des faits linguistiques courants, à formuler des hypothèses de sens, à organiser une traduction minimale seront ainsi appréciées par le jury, qui accompagnera volontiers les tentatives verbalisées d'aides ponctuelles, notamment lexicales.

4- Quelques indications bibliographiques

Marie -Claire Amouretti et Françoise Ruzé, *Le monde grec antique*, Hachette Education, 2018 (pour la dernière édition)

Dominique Augé, *Refonder l'enseignement des langues anciennes : le défi de la lecture*, UGA Editions, Grenoble, 2019

Malika Bastin-Hammou, Filippo Fonio, Pascale Paré-Rey (dir.), *Fabula agitur, Pratiques théâtrales, oralisation et didactique des langues et cultures de l'Antiquité*, UGA Editions, 2019.

Yann Clavé, *Le monde romain, du VIII^{ème} siècle av JC au VI^{ème} ap JC*, Armand Colin, 2017

Florence Dupont, *L'Antiquité, territoire des écarts : entretiens avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig*, Albin Michel, 2013

Flore Kimmel-Clauzet et Aline Estèves (dir.), *La lecture antique en VO. Lire en classe des textes latins et grecs aujourd'hui*, UGA Editions, 2021.

Jean-Pierre Néraudau, *La littérature latine*, Paris, Hachette supérieur, 2000

Suzanne Saïd, Monique Trédé, Alain Le Boulluec, *Histoire de la littérature grecque*, 4^è ed, PUF, 2019

Il est à noter que le site *Odyseum* propose très souvent, adossée à ses articles, la mention d'un ou de plusieurs ouvrages de référence pour la thématique ou la question abordée. Les indications bibliographiques sont aisément repérables dans l'espace de la page. Est, par exemple, cité en appui de l'article sur le « Théâtre romain », le livre de Florence Dupont et Pierre Letessier, *Le Théâtre romain*, Colin, 2017 (2^e éd.)

Ed. Baudiffier, J. Gason, R. Morisset, A. Thomas, *Précis de grammaire latine*, Magnard, 1963.

Joëlle Bertrand, *Nouvelle grammaire grecque*, Ellipses, 2010

E. Ragon, A. Dain, *Grammaire grecque*, Nathan, 2005

Rapport établi par Isaline BRAQUEHAIS, professeure agrégée de Lettres classiques, Sylvie MOUNSI, IA-IPR de Lettres et Céline TONEATTI, IA-IPR de Lettres.